AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1340
FR0004548873-FS462

8 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BOURBON

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juillet 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 juillet 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BOURBON et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 486 115 actions BOURBON représentant autant de droits de vote, soit 4,68% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport d'actions BOURBON à l'offre publique d'achat initiée par la société Jaccar Holdings[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 74 559 688 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 214C1227 du 30 juin 2014.